

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 septembre 2016

Atol les Opticiens et Natixis Intertitres nouent un partenariat et lancent la carte optique O'Regard

Atol les Opticiens, enseigne référente de la santé et du bien-être et Natixis Intertitres, l'expert des solutions prépayées, innovent et créent la 1ère carte dédiée aux dépenses d'optique des salariés.

Eric Plat, Président Directeur Général **d'Atol les Opticiens** et Stéphan Dixmier, directeur général de **Natixis Intertitres** ont signé le 14 septembre 2016 une convention de partenariat afin de diffuser la **première carte d'achat optique** à destination des salariés, **O'Regard**.

Ce partenariat inédit dans le secteur de l'optique permettra aux entreprises d'offrir à leurs salariés une carte d'achat optique bénéficiant des exonérations sociales liées aux titres de service et de leur procurer ainsi une source de pouvoir d'achat supplémentaire.

Disponible dès décembre 2016, la carte **O'Regard** sera proposée par l'entreprise (ou par son comité d'entreprise, si elle en dispose) à ses salariés pour leurs dépenses d'optique. D'une valeur comprise entre 50 et 161 € (correspondant à 5% du Plafond Mensuel de Sécurité Sociale (PMSS) en 2016), la carte O'Regard sera livrée pré-chargée au salarié. Elle pourra être utilisée en une ou plusieurs fois par ce dernier chez son opticien muni d'un terminal de paiement.

Avec **O'Regard**, l'enseigne **Atol les Opticiens** souhaite faciliter l'accès à des équipements optiques de qualité et adaptés aux besoins de chacun. Une innovation majeure pour l'enseigne d'optique et une petite révolution sur ce marché. *« Je me félicite de cette collaboration avec un groupe animé par l'esprit collaboratif et entrepreneurial. En partenariat avec Natixis Intertitres, Atol les Opticiens innove une nouvelle fois dans son secteur. Par ailleurs, nous y voyons là pour le consommateur un moyen pratique d'accéder à un équipement de santé qualitatif et adapté à un besoin et non à une ligne sur un contrat. Nous y voyons également un outil en faveur du libre choix d'équipement »,* explique Eric Plat, Président Directeur Général d'Atol les Opticiens.

Natixis Intertitres s'engage auprès des entreprises et développe des solutions novatrices en matière de politique de rémunération et de bien-être des collaborateurs. *« Nous sommes fiers de partager cette démarche d'innovation avec Atol les Opticiens, en apportant une réponse concrète à un besoin essentiel du quotidien »,* déclare Stéphan Dixmier, Directeur Général de Natixis Intertitres.



« 1€ investi par l'entreprise = 1€ de pouvoir d'achat pour le salarié »

Rappelons que l'innovation a toujours été le fer de lance d'Atol les Opticiens. Au-delà de proposer un service innovant, la carte optique permet de renforcer la position assumée et revendiquée d'Atol les Opticiens, de référent en termes de santé visuelle et de bien-être. Un des trois axes majeurs du plan stratégiques Transform'Atol 2016-2020, co-construit avec les opticiens du réseau.

A propos d'Atol les Opticiens :

Fondée en 1970, Atol (l'Association des Techniciens en Optique et Lunetterie) appuie son développement sur sa structure 100% coopérative, contrôlée par des opticiens de métier, et animée par des professionnels compétents, tournés avant tout sur la qualité du produit, la formation de ses professionnels, et une implication sur le terrain pour la santé visuelle. Les opticiens Atol s'engagent au quotidien pour maintenir la qualité de la filière optique en France, et apporter le bien voir à tous. Atol les Opticiens fait partie des premières entreprises à avoir relocalisé il y a plus de 10 ans son activité dans le Jura, berceau de la lunetterie française. Ce mouvement de ré industrialisation a permis de créer et maintenir des centaines d'emplois et nouer des partenariats sur le long terme. En s'associant aux PME françaises, Atol les Opticiens a pris le virage en 2015 de l'innovation en commercialisant des lunettes connectées, 100% fabriquées en France, une première mondiale.

A propos de Natixis Intertitres :

Natixis Intertitres est la filiale de Natixis dédiée aux titres de services et aux solutions prépayées. Expert en compléments de rémunération, Natixis Intertitres accompagne les entreprises et les collectivités de toutes tailles dans la mise en place de titres de services et de solutions prépayées. Seul acteur bancaire agréé par les Pouvoirs publics pour diffuser une gamme complète de titres de services, Natixis Intertitres dispose de l'offre la plus complète du marché avec des titres de service « papier » (Chèque de table®, Cesu Domalin®, CA DO CHÈQUE, Chèque Interservices®) mais aussi dématérialisés (Apetiz, CA DO CARTE, e-CESU Domalin® et Is'is pour l'action sociale). Présent depuis plus de 30 ans sur le marché des titres de services, Natixis Intertitres est le partenaire incontournable de plus de 32.000 entreprises, collectivités et professionnels. En 2015, 122 millions de titres ont été émis par Natixis Intertitres, pour près de 724.000 utilisateurs.

A propos de Natixis :

Natixis est la banque de financement, de gestion, d'assurance et de services financiers du Groupe BPCE, deuxième acteur bancaire en France avec 36 millions de clients à travers ses deux réseaux, Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Avec plus de 16 000 collaborateurs, Natixis intervient dans trois domaines d'activités au sein desquels elle dispose d'expertises métiers fortes : la Banque de Grande Clientèle, l'Épargne & l'Assurance et les Services Financiers Spécialisés. Elle accompagne de manière durable, dans le monde entier, sa propre clientèle d'entreprises, d'institutions financières et d'investisseurs institutionnels et la clientèle de particuliers, professionnels et PME des deux réseaux du Groupe BPCE.

Cotée à la Bourse de Paris, elle dispose d'une structure financière solide avec un total fonds propres CET1 en Bâle 3(1) de 12,4 milliards d'euros, un ratio CET1 Bâle 3(1) à 11,0 % et des notations long terme de qualité (Standard & Poor's : A / Moody's : A2 / Fitch Ratings : A).

(1) Sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013, y compris compromis danois – sans mesures transitoires – sauf IDA sur pertes reportables et pro forma du phasage additionnel du stock d'IDA conformément au règlement 2016/445.

Mise à jour des chiffres : 30 juin 2016

Contacts Presse :

Natixis

Sonia DILOUYA / Laure SADREUX
Relations Presse
+ 33 1 58 32 01 03/ +33 1 58 19 34 17
sonia.dilouya@natixis.com/
laure.sadreur@natixis.com

Atol les Opticiens

François BOURSICOT
Relations Presse
+ 33 1 46 11 44 09
f.boursicot@opticiens-atol.com